

COVID-19

Réponses aux questions fréquemment posées

CONTEXTE

Qu'est-ce que le COVID-19?

Les coronavirus sont une famille de virus qui peuvent provoquer différentes maladies allant du simple rhume à des pathologies graves. Ce virus a été nommé «SARS-COV-2», tandis que la maladie qu'il provoque a été nommée «coronavirus disease 2019» (maladie à coronavirus 2019), abrégée en «COVID-19».¹

Le terme «COVID-19» désigne la maladie causée par le coronavirus le plus récent, découvert en décembre 2019. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le statut de pandémie, qui correspond au point où une épidémie se propage dans plusieurs pays et sur plusieurs continents et affecte une vaste population.¹

Comment le COVID-19 se transmet-il?

La maladie se transmet d'une personne à l'autre par de petites gouttelettes expulsées par le nez ou la bouche d'une personne porteuse du COVID-19 lorsqu'elle tousse ou expire. Ces gouttelettes atterrissent sur les objets et sur les surfaces situés autour de la personne. Toute personne qui entre en contact

avec ces surfaces, puis se touche les yeux, le nez ou la bouche peut être contaminée par le COVID-19. Il est également possible d'être contaminé en inhalant les gouttelettes expulsées par la toux ou l'expiration d'une personne porteuse du COVID-19. C'est pourquoi il est important de se tenir à une distance minimale d'un mètre (3 pieds) de toute personne malade. Veuillez noter que les directives applicables en matière de distance recommandée peuvent varier d'une région à l'autre.

Quels sont les symptômes du COVID-19?

Les principaux symptômes du COVID-19 ressemblent à ceux d'un gros rhume ou de la grippe, ce qui peut rendre la détection de cette pathologie difficile. Ils incluent une nouvelle toux, une fièvre et une modification de l'odorat ou du goût. Les cas les plus graves peuvent entraîner une pneumonie, un syndrome respiratoire aigu sévère, voire la mort. La période d'incubation peut atteindre 14 jours.

PRÉVENTION

Que puis-je faire pour me protéger du COVID-19?

- › Lavez-vous fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, pendant au moins 20 secondes. Si du savon et de l'eau ne sont pas à disposition, désinfectez-vous les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique
- › Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche
- › Restez chez vous dans la mesure du possible
- › Évitez tout contact rapproché avec des personnes malades
- › Évitez de vous rendre dans des lieux très fréquentés
- › Si vous devez voyager, veillez à respecter les [recommandations](#) pour éviter de contracter la maladie

Dois-je porter un masque?

Veillez consulter les dernières recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'utilisation de masques en tissu ou de qualité médicale.

Les autorités régionales adoptent différentes approches en ce qui concerne le port de masques et de protections dans différents contextes. Dès lors, veuillez également consulter les directives locales applicables à votre région afin d'obtenir les informations les plus récentes.



ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA POPULATION

Qui risque de contracter la maladie?

Les personnes vivant ou voyageant dans une région où sévit le virus responsable du COVID-19 courent plus de risques d'être contaminées.

Les travailleurs du secteur des soins de santé qui s'occupent des personnes infectées par le COVID-19 sont particulièrement à risque et doivent se protéger conformément aux procédures de prévention et de contrôle appropriées.

Quel est le risque actuel?

La situation évolue sans cesse et les risques sont réévalués chaque jour dans les régions affectées. Veuillez consulter le site de [l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) pour obtenir des informations actualisées.

Les autorités régionales formulent également des conseils. Par conséquent, veuillez consulter les directives locales pour obtenir les dernières informations concernant votre région.

Où puis-je trouver les dernières recommandations de voyage?

L'OMS publie constamment des [avis de voyage](#) sur son site Web, qui incluent l'identification des régions touchées dans le monde, des recommandations aux voyageurs internationaux et des rappels à tous les pays, destinés à intensifier le contrôle, la sensibilisation et la protection contre le COVID-19.

Les autorités gouvernementales régionales adoptent différentes approches en ce qui concerne les avis de voyage. Par conséquent, veuillez consulter les directives locales pour obtenir les dernières informations concernant votre région.

COUVERTURE DE CIGNA ET INFORMATIONS

Comment le coût du vaccin contre le COVID-19 sera-t-il pris en charge?

Il est possible que le coût du vaccin soit pris en charge par le système de sécurité sociale local ou par les organismes gouvernementaux. Dès la mise à disposition par le système de sécurité sociale local ou par un organisme gouvernemental d'un vaccin contre le COVID-19 homologué, nous vous recommandons de suivre les conseils du gouvernement et de vous adresser à ce système ou à cet organisme lorsque c'est possible. Vous aidez ainsi les gouvernements locaux à suivre le nombre de vaccins administrés et à en surveiller l'efficacité.

Dans la plupart des cas, le système de sécurité sociale ou l'organisme gouvernemental constitue la voie à suivre en matière de vaccin contre le COVID-19. Toutefois, dans certains cas, le vaccin devra être administré par des organismes privés.

Si le vaccin doit être administré au sein d'un établissement privé, et si l'assurance Cigna prévoit la couverture des vaccins cliniquement appropriés, le vaccin contre le COVID-19 sera pris en charge. Cette prise en charge s'effectuera conformément aux modalités et conditions de l'assurance, et sous réserve que les autorités réglementaires locales appropriées estiment que le vaccin est sûr et efficace dans le pays dans lequel il doit être administré.

À ce jour, le vaccin contre le COVID-19 n'est pas pris en charge pour les enfants puisque les études cliniques portant sur les jeunes enfants et les adolescents en sont encore à leurs débuts. Dès lors, l'efficacité et l'innocuité du vaccin pour les enfants n'ont pas encore été établies.

Cigna ne peut pas garantir la disponibilité du vaccin dans une quelconque région du monde, pas plus qu'elle ne maîtrise la stratégie ou la période retenue pour sa distribution.

Les assurances Cigna couvrent-elles le traitement du COVID-19?

Les assurances santé Cigna couvrent les demandes de remboursement de frais médicalement nécessaires liés à des maladies infectieuses et à des pathologies,

conformément aux modalités de chaque assurance. Veuillez consulter les modalités de votre assurance pour obtenir des détails concernant la couverture dont vous bénéficiez.

Cigna couvre-t-elle le dépistage du COVID-19?

Cigna couvrira les frais médicalement nécessaires pour dépister le COVID-19, conformément à la couverture prévue par l'assurance pour les examens visant à diagnostiquer d'autres maladies, et dans le respect des directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les tests PCR et les tests antigéniques rapides pour le dépistage du COVID-19 sont pris en charge conformément à la couverture prévue pour les examens visant à diagnostiquer d'autres maladies et:

- › pour les assurés symptomatiques, si cela s'avère nécessaire selon les recommandations de l'OMS ou les directives nationales, par exemple, en cas de symptômes tels qu'une nouvelle toux, une fièvre et une modification de l'odorat ou du goût; ou
- › pour les assurés asymptomatiques qui savent ou suspectent qu'ils ont été en contact avec un individu dont la contamination au COVID-19 a été confirmée par un test en laboratoire; ou
- › pour les assurés asymptomatiques qui doivent être admis à l'hôpital pour bénéficier d'un quelconque traitement et se soumettre au test de dépistage du COVID-19 dans le cadre de la procédure standard de contrôle et de prévention des maladies appliquée par l'hôpital lors de l'admission.

Dans quels cas les tests ne sont-ils pas pris en charge?

Cigna ne prendra pas en charge les examens de diagnostic liés au COVID-19 répertoriés ci-après:

- › tests sérologiques visant à déterminer la présence d'anticorps

- › trousse de test à domicile (autotest)
- › tests en vente libre
- › tests de dépistage de la population ou campagnes de dépistage de la santé publique, en ce compris, sans toutefois s'y limiter:
 - pour déterminer la prévalence des cas de COVID-19 au sein de la communauté ou dans des lieux d'habitation collective
 - pour le retour au travail
 - pour le retour à l'école
 - pour participer à des sports
 - dans le cadre de bilans de santé de routine et/ou de visites médicales
 - en préparation d'un voyage

Cigna contribuera-t-elle à la localisation et/ou à l'achat/l'expédition d'équipements tels que des gants, des masques, des thermomètres et du gel hydroalcoolique pour ses assurés?

Les masques de protection, les gants, les thermomètres et le gel hydroalcoolique sont vendus sans ordonnance. Dès lors, Cigna n'exerce aucun contrôle sur la fourniture de ces articles qui ne sont généralement pas couverts par nos assurances médicales et dentaires.

Les frais d'expédition de ces articles, en ce compris le vaccin contre le COVID-19, sont également exclus de la couverture.

Cigna couvre-t-elle le coût des masques si je choisis d'en porter pour me protéger contre le virus?

Veuillez consulter les modalités de votre assurance pour obtenir des détails concernant la couverture dont vous bénéficiez.

Où puis-je trouver de plus amples informations à propos de la pandémie de COVID-19?

Vous trouverez les dernières actualités et informations sur le site Web de l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#). Cigna s'engage également à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Nous publierons des communications et des mises à jour à plusieurs endroits, y compris sur les sites Web [CignaGlobalHealth.com](#) et dans votre espace assuré.

Que dois-je faire si je ne me sens pas bien?

Cigna recommande à ses assurés de se conformer aux instructions des autorités de santé locales. La télémédecine est de plus en plus considérée comme un moyen crucial de lutter contre l'épidémie de COVID-19 et d'obtenir un soutien médical pour d'autres problèmes de santé non urgents.

Cigna propose-t-elle des services de santé à distance?

La télémédecine est de plus en plus considérée comme un moyen crucial de lutter contre l'épidémie de COVID-19 et d'obtenir un soutien médical pour d'autres problèmes de santé non urgents. Si votre assurance inclut cette option, nous vous encourageons à prendre le contrôle de votre santé et de votre bien-être en accédant à notre service Telehealth afin d'obtenir un soutien et des conseils médicaux chaque fois que vous en avez besoin, sans quitter le confort de votre foyer.

Quels sont les autres services à ma disposition?

Un nouvel outil d'évaluation des risques COVID-19 est désormais disponible.

Nous nous sommes associés à Infermedica afin de vous offrir un outil de triage interactif sur Internet, qui permet d'évaluer le risque d'avoir contracté le COVID-19.

Cet outil d'évaluation des risques vous apporte un soutien complémentaire et vise à vous offrir une plus grande tranquillité d'esprit durant cette période difficile et sans précédent.

Comment fonctionne l'outil d'évaluation des risques?

Vous serez invité à répondre à des questions portant sur vos symptômes, les facteurs de risque et toute récente exposition. Vous recevrez en retour des recommandations quant aux démarches les mieux adaptées pour obtenir des soins. Cet outil ne propose pas simplement une fonction de diagnostic, il offre également des liens vers les autorités de santé disponibles, ainsi que des conseils pour se protéger.

Pour accéder à ce nouvel outil, cliquez [ici](#).

Que faire si je pense que je présente les symptômes du COVID-19?

Nous vous recommandons de suivre les recommandations du gouvernement du pays dans lequel vous séjournez et de recourir au système de santé local, lorsque c'est possible. Vous aidez ainsi les gouvernements locaux à suivre l'évolution de la maladie, à mieux comprendre la manière dont le virus se propage et à identifier les moyens les plus efficaces pour traiter les personnes affectées.

Que faire si je me sens angoissé(e) ou stressé(e) à propos du COVID-19?

Vous pourriez vous sentir dépassé(e) en cette période. Cigna dispose de ressources pour vous aider à gérer le stress et l'anxiété. Pour obtenir des informations complémentaires, rendez-vous dans l'application Cigna Wellbeing ou sur le portail réservé aux assurés, ou contactez votre ligne d'assistance dédiée.

Vous pouvez également visionner une courte vidéo [ici](#) afin de découvrir comment prendre soin de votre santé psychologique grâce aux conseils de l'un des médecins de Cigna.



1. Organisation mondiale de la santé, <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>, 19 mars 2020

Il se peut que les services Telehealth ne soient pas disponibles dans toutes les juridictions. En règle générale, pour qu'ils soient pris en charge par votre assurance, les services dispensés doivent être médicalement nécessaires et employés à des fins de diagnostic ou dans le but de traiter une pathologie couverte. Tous les médicaments prescrits par un médecin ne sont pas nécessairement couverts et il ne peut être garanti qu'une ordonnance vous sera délivrée. Les professionnels de santé sont seuls responsables de tout traitement qu'ils dispensent. Ils ne sont pas affiliés à Cigna. Tous les professionnels de santé ne disposent pas de capacités de messagerie vidéo et cette fonction est susceptible de ne pas être disponible dans toutes les régions. Les professionnels de santé de Telehealth sont indépendants du réseau de professionnels de santé de votre assurance santé.

Le présent communiqué est exclusivement fourni à des fins d'information/d'éducation. Il ne vise pas à se substituer à des conseils médicaux et ne doit pas être utilisé en tant qu'outil visant à vous permettre d'établir vous-même un diagnostic. Veuillez à toujours consulter votre professionnel de santé pour bénéficier des examens, des traitements et des tests nécessaires et obtenir des conseils appropriés en matière de soins. L'utilisation des présentes informations se fait à vos propres risques. Il se peut que les produits et services ne soient pas disponibles dans toutes les juridictions; ils se voient expressément exclus lorsque la loi en vigueur en interdit la commercialisation. Des conditions d'utilisation sont susceptibles de s'appliquer. Cigna est une marque de service déposée qui désigne Cigna Corporation et/ou ses filiales et sociétés affiliées. Cigna Global Health Benefits est une marque commerciale qui désigne ces filiales et sociétés affiliées. Les produits et services sont fournis en Europe par ou via ces filiales, y compris, sans s'y limiter: Cigna Life Insurance Company of Europe S.A.-N.V et Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V (ainsi que leurs succursales - entre autres - en Espagne, au Royaume-Uni et en Suisse), deux sociétés immatriculées en Belgique, ayant leur siège à Plantin en Moretuslei 309, 2140 Anvers, Belgique, et soumises à la supervision prudentielle de la Banque nationale de Belgique et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans le domaine de la protection des consommateurs.

COVID19 FAQ GEH IGO&NGO EN 0121 © 2021 Cigna. Tous droits réservés